

Résidu et oubli : la fabrique des héritages toxiques.

Réflexions croisées à partir du cas exemplaire de l'amiante. XXe – XXIe siècles

L'amiante serait devenu un matériau du passé. Objet de luttes sociales dans les années 1970 (Johnston, McIvor, 2000 ; Devinck, 2011 ; Moll François, 2019), de batailles d'expertise dans la décennie suivante (Collectif 350 Tonnes et des poussières, 2022), puis de scandales médiatiques à la fin du vingtième siècle (Henry, 2007), l'amiante a longtemps été l'objet de discours rassurants. À la fiction défendue par les industriels d'un « usage contrôlé » de ces fibres (Henry, 2005) s'est ensuite substituée la conviction selon laquelle les lois d'interdiction pourraient clore définitivement le dossier.

L'usage de l'amiante est ainsi désormais interdit dans la plupart des pays anciennement industrialisés : depuis la Suède (en 1986) jusqu'au Canada (en 2018), en passant par la France (en 1997) ou encore la Corée du Sud (en 2015). La force symbolique du droit invite à penser que les effets de ces fibres sont désormais relégués au passé, s. Ces sociétés (post-industrielles) seraient définitivement entrées dans une modernité réflexive, consciente des risques toxiques et dotées d'outils pour les réguler. L'amiante serait ainsi devenu une affaire non résolue, autrement dit un « cold case ».

Plusieurs travaux en histoire environnementale et en sociologie des sciences ont déjà montré comment, pour l'amiante comme pour d'autres toxiques, le récit de la subite « prise de conscience » de leurs effets délétères était une fiction (Boudia et Jas, 2007 ; Pestre et Fressoz, 2013 ; Sellers, 2016) et que certains acteurs et actrices disposaient de savoirs sur les effets pathogènes de l'amiante dès le début du XXe siècle (McCulloch, Tweedale, 2008). La circulation et l'appropriation de ces connaissances ne se sont pas réalisées de façon linéaire, dans un contexte général de fabrique du doute (Michaels, 2008 ; Oreskes, Conway, 2010 ; Proctor, 2008) et de science non faite (Hess, 2016), à l'origine de « régimes de perceptibilité » (Murphy, 2006) très différents selon les espaces et les acteurs et actrices. En France, comme ailleurs, les mobilisations de victimes ont joué un rôle essentiel, d'abord pour obtenir des valeurs limites d'exposition (Counil, Henry, 2016), ensuite pour obtenir l'interdiction de tout nouvel usage (Goulet, Vinck, 2022).

Mais quelles sont les trajectoires possibles d'un toxique suite à son interdiction ? C'est à cette question que souhaite s'intéresser ce colloque.

Cet appel interroge tout d'abord ce que veut dire interdire. De nombreuses dérogations aux interdictions de l'amiante ont existé ou existent encore dans plusieurs secteurs industriels, la chimie et la défense notamment, et des usages persistent. L'interdiction n'étant pas mondiale, des produits manufacturés contenant de l'amiante circulent toujours à l'échelle internationale et parviennent à atteindre des espaces légalement sécurisés où ils ne devraient pas être

diffusés. Par ailleurs, l'amiante utilisé avant l'interdiction reste massivement en place dans l'espace professionnel, exposant à ses fibres de nombreux travailleur.euses, en premier celles et ceux du secteur du bâtiment et des travaux publics et du désamiantage mais aussi les agent.es des administrations dont les locaux contiennent de l'amiante dégradé (Collectif 350 Tonnes et des Poussières, 2023). Le recours à la microscopie électronique a pu révéler des niveaux d'empoussièrément jusqu'alors insoupçonnés, allant jusqu'à remettre en cause l'efficacité des équipements de protection individuelle (Anses 2011). Les controverses récentes sur la réécriture de la directive européenne concernant la protection des travailleur.euses contre les risques liés à une exposition à l'amiante (2023/2668¹) témoignent ainsi de l'acuité de l'enjeu et des oppositions d'intérêts qui perdurent autour de ce toxique dans les mondes du travail. L'interdiction d'usage de l'amiante doit également être questionnée à l'aune de la division internationale du travail et des risques (Thébaud-Mony, 1990) ; non seulement les industriels producteurs ont progressivement réorganisé leurs activités là où les contraintes légales étaient les plus légères (McCulloch, Tweedale, 2008), mais nombre de déchets toxiques, dont l'amiante, sont également orientés vers les pays du Sud global depuis les années 1970 (Pellow, 2007 ; Jarrige et Le Roux, 2017 ; Muller, 2023).

De plus, en réouvrant le dossier de l'amiante, **ce colloque interroge également les préjudices qui en découlent, leur réparation et les (ir)responsabilités en jeu**. Ce toxique poursuivant son œuvre mortifère, avec effets différés dans le temps. Dans l'espace professionnel, sous la pression des victimes de l'amiante et de plusieurs autres acteur.ices, un corpus de droit a progressivement été construit pour prévenir les atteintes à la santé mais aussi indemniser l'anxiété produite, les maladies contractées ainsi que les décès. Plusieurs travaux ont déjà relevé les insuffisances manifestes de ces dispositifs, le caractère extrêmement restrictif de la réparation (Lippel, 2006, 2008, 2016 ; Gesualdi-Fecteau, Visotzky-Charlebois, 2020 ; Cavalin et al., 2020 ; Marchand, 2022) et la construction d'un espace d'irresponsabilité pour les employeur.euses (Bruno et al., 2011), renforcée par l'impunité judiciaire (Henry, 2019). En France, les récents non-lieux accordés par la Cour de cassation aux industriels les plus emblématiques du scandale sanitaire de l'amiante (ceux de l'entreprise Eternit en premier chef) en témoignent. Ces dispositifs construits dans l'espace professionnel ignorent par ailleurs les victimes dites environnementales, usager.es des administrations, notamment dans les établissements scolaires et universitaires (OCRC et al., 2019 ; Moll-François, 2019 ; Lévesque 2021) et riverain.es des usines et des mines (Ziglioli, 2016 ; Van Horssen, 2016). Alors que les effets sanitaires de l'amiante se jouent des frontières institutionnelles entre la santé au travail et la santé environnementale, les catégories juridiques ne sont pas en mesure de répondre à la demande de justice des victimes de cette violence environnementale (Nixon, 2011), face à ce qui peut parfois s'apparenter à des crimes environnementaux (Salle, 2022).

À partir de l'exemple de l'amiante, ce colloque s'inscrit également dans les réflexions portant sur la gouvernance des déchets toxiques, ou encore « gouvernance résiduelle ». Gabrielle Hecht désigne ainsi « le tiercé mortifère composé par la gouvernance des déchets et des débordements, une gouvernance minimaliste qui use de la simplification, de l'ignorance et des effets différés comme tactiques principales et une gouvernance qui considère les personnes et les lieux comme autant de déchets et de friches » (Hecht, 2023). Réouvrir le dossier de l'amiante invite à mieux étudier les dispositions et les pratiques des acteur.ices qui ont la capacité de désigner un toxique comme un « héritage ». Cette démarche permettra d'éclairer les luttes de définition qui se jouent autour de substances supposément assignées au passé, et la manière dont différents groupes d'intérêt peuvent par exemple définir l'amiante comme « un

¹ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302668

déchet », « un commun négatif » ou tout autre définition. Sans cloisonner ce colloque sur l'amiante, un dialogue pourrait s'engager sur les facteurs qui conduisent à l'élaboration de *gouvernances résiduelles* pour d'autres toxiques (per et polyfluoroalkylées, plomb, chlorure de vinyle monomère, etc.).

Nous proposons trois axes qui invitent, de façon transversale, à questionner les enjeux d'échelle (Nord/Sud notamment), l'attention au genre et aux régimes de perceptibilité :

1. Le travail et ses mutations comme forme d'invisibilité

La mutation des formes de travail, inscrite dans une division internationale du travail, constitue un premier facteur de l'invisibilisation des risques toxiques. La division du travail a toujours contribué à façonner une (im)perceptibilité des risques associés à d'autres métiers, ainsi l'exposition directe et massive des ouvrier.es de chantiers navals à l'amiante pouvait participer à masquer les contaminations de salarié.es dont l'exposition était strictement bâtementaire. Au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle, au cœur des anciennes concentrations industrielles où l'amiante était extrait et transformé, les collectifs de travail ont été déstabilisés, fragmentés, sinon détruits. Le recours à la sous-traitance a permis une dissémination des risques sanitaires, conduisant à une forme d'externalisation des effets du travail sur la santé, dans laquelle les travailleur.es les plus précaires sont les plus exposé.es. Sur ce point, les industries de l'amiante ont probablement été moins étudiées que d'autres secteurs, tel que le nucléaire (Ghis-Malfilatre, 2018) ou l'agriculture (Décosse, 2013). Si la désindustrialisation est venue percuter le modèle d'un salariat stabilisé, elle conduit également à l'extension du travail informel (Rosa Bonheur, 2019). Cette informalité se retrouve également dans les pays du Sud global, en particulier dans ceux où l'amiante reste amplement commercialisé. Par définition, les travailleurs informels ne disposent pas des protections qui pouvaient être associés à l'action régulatrice des autorités publiques ou aux outils de surveillance sanitaire.

Enfin, les déchets toxiques deviennent aussi une opportunité pour de nombreux acteur.ices et institutions privé.es, appelé.es à gérer ces résidus. Tout comme l'opération de désignation de certains matériaux comme des « déchets » permet de les valoriser économiquement (Barles, 2005 ; Cooper, 2010 ; Monsaingeon, 2017 ; Armiero, 2021), les incitations à l'élimination des déchets amiantés conduit à une expansion du marché du désamiantage. Il s'agira ainsi de comprendre les trajectoires socio-historiques des acteurs de ce marché, leurs stratégies, ainsi que leurs usages des politiques publiques.

2. Luites de définitions entre santé au travail et santé environnementale : catégoriser, classer, dominer

Là où elle est inscrite dans la loi, l'interdiction de l'amiante n'est intervenue qu'au terme d'une longue trajectoire au cours de laquelle une diversité d'acteur.ices se sont efforcé.es de peser, publiquement ou discrètement, sur le maintien ou l'interdiction du produit, à l'appui de farouches luites de définition (Gilbert, Henry, 2012).

Ces conflits de cadrage portent aussi bien sur les groupes d'acteurs qui portent la cause, sur les savoirs scientifiques qui seraient in(adaptés) pour mettre en lumière des facteurs pathogènes, ainsi que sur les publics visés par les politiques publiques mises en œuvre face aux toxiques (Gourgues, Mazeaud, 2018). Ainsi, au cours des années 1970 et 1980, ce sont principalement des organisations représentatives des salariés exposés aux toxiques qui portent la cause de la reconnaissance des pathologies liées à ces expositions professionnelles. La prise en charge de la cause amiante s'inscrit dans le cadre des jeux d'acteurs institués en matière de santé au

travail. Depuis le début du XXI^e siècle, le cadrage du problème amiante s'inscrit davantage au croisement des catégories de santé au travail et de santé environnementale, rendant moins évidents l'identification des acteurs en charge de cette cause – qu'ils soient scientifiques, militants ou en charge des régulations publiques.

Profitant du long délai de latence qui sépare les expositions au toxique de la survenue d'une maladie, plusieurs stratégies d'invisibilisation du danger ont déjà pu être étudiées, comme par exemple la distinction entre différentes variétés d'amiante – crocidolite ou chrysotile (Umbhauer, 2010) – ou différents types de fibre – courtes ou fines (Thébaud-Mony, 2010) pour justifier d'une hiérarchisation des risques. L'établissement de valeurs limites d'exposition ou la construction de catégories d'exposition (forte, intermédiaire, faible) ou de circonstances d'exposition (professionnelles, para-professionnelles, domestique, environnementales, passives, bâtementaire, etc.) (Marchand, Thébaud-Mony, 2019) concourent également à hiérarchiser les victimes, voire à en ignorer.

Ce deuxième axe invite à étudier les différent.es acteur.ices ainsi que les outils et dispositifs à l'origine de légitimités différentielles parmi les personnes exposées, de distinction selon les populations concernées et de tout ce qui favorise l'invisibilisation de certaines victimes et leur absence de prise en charge. Il s'intéresse aux modalités d'enquête qui permettent le dévoilement des contaminations. Il questionne également les processus de responsabilisation ou d'irresponsabilisation face aux résidus toxiques et à leurs usages.

3. Héritages toxiques : acculturation, accoutumance et (in)action publique

« Le résidu est principalement apprécié pour le travail qu'il crée, moins pour le travail qu'il accomplit (...). Qualifier quelque chose de résidu signifie que sa vie utile est effectivement terminée, qu'il a vieilli, qu'il est passé à autre chose ou qu'il ne doit pas être pris en considération pour d'autres raisons » (Boudia et *al.*, 2018 : 170). Dès lors le troisième axe propose d'interroger les luttes de classement pour désigner des héritages toxiques, qui sont souvent les corollaires de catégorisations de ces restes matériels (« déchets », « friches », etc.).

Étudier les processus de (dé)valorisation des résidus permet d'éclairer les oppositions sur la perception sociale des héritages toxiques. Des conflits peuvent aussi bien porter sur les bénéfices attendus de l'assignation au passé d'un héritage toxique – qu'il s'agisse de le stigmatiser ou de l'exalter –, sur les enjeux moraux associés à la marchandisation de ces restes, sur l'intégration de cette matérialité du passé à la création de nouvelles activités, ou encore sur les politiques publiques qui pourraient encadrer, arbitrer et hiérarchiser ces processus de valorisation entre eux.

Nous identifions trois dimensions à cette question.

En premier lieu, les études peuvent se porter sur les perceptions des habitant.es des sites amiantés (immeubles de logement, bâtiments administratifs, hangars agricoles, sites industriels de broyage d'amiante) : depuis la déploration de la disparition d'une activité économique qui assurait la richesse d'une partie de la population, jusqu'à la construction d'un narratif érigeant les lieux en témoins des dangers de la contamination industrielle. Les luttes de mémoire associées à ces lieux pourraient faire l'objet d'une première strate d'investigations.

En deuxième lieu, ces luttes peuvent parfois se prolonger vers des démarches de patrimonialisation (Ziglioli, 2017) : celles-ci peuvent être menées à l'initiative de victimes des toxiques qui entendent rappeler leur cause dans l'espace public (par exemple par la présence de stèles ou de monuments), ou par des pouvoirs publics soucieux de façonner un marketing territorial qui n'entame pas la réputation de leurs villes.

En troisième lieu, il peut être intéressant d'étudier le rôle des pouvoirs publics dans ces processus de valorisation et d'étiquetage (Boudia *et al.*, 2018), tant l'intervention d'une autorité régulatrice oriente souvent de manière décisive les conditions de la création de valeurs associés aux héritages de l'ère industrielle – comme le montre l'exemple de sols pollués (Frickel, Elliott, 2018 ; Croisé, 2018). Cet acte de labellisation devient ainsi le préalable à la réflexion sur les outils pertinents de l'action publique pour définir les valeurs qui pourraient être associées à une ère de « l'après-toxiques » pour certains territoires.

Modalités de soumission et calendrier :

Les propositions de communication (comprenant un titre, un résumé de 2000 signes maximum qui mentionne la méthodologie et le terrain d'enquête, ainsi qu'un CV d'une page maximum) devront être envoyées avant le 15 janvier 2025 à :

350tonnesetdespoussieres@groupe.renater.fr

Un retour sera fait avant la fin du mois de février.

Des communications d'environ 40 000 signes seront attendues pour le 2 juin 2025.

Les propositions en sciences sociales (histoire, sociologie, science politique, anthropologie), en droit, comme en épidémiologie seront particulièrement attendues.

Les langues du colloque seront le français et l'anglais. Les propositions de jeunes chercheur.e.s sont particulièrement bienvenues. Les frais de mission seront ajustés en fonction du budget.

Ce colloque est soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du projet ANR-21-CE36-0005-01.

Comité d'organisation : Collectif 350 Tonnes et des Poussières

- Renaud Bécot (Université Grenoble-Alpes, PACTE)
- Clémentine Comer (IRISSO)
- Gabrielle Lecomte-Ménahès (LABERS)
- Anne Marchand (Giscop93, IRIS)
- Pierre Rouxel (Université Rennes 2, Arènes)
- Et l'équipe administrative du laboratoire Pacte.

Comité scientifique.

Renaud Bécot (Historien, UGA, Pacte & CHS)

Catherine Cavalin (Sociologue, CNRS, Cermes3)

Clémentine Comer (politiste, Irisso, Inrae)

Emilie Counil (Épidémiologiste, Ined)

Paul Demers (Épidémiologiste, Occupational Cancer Research Center, Toronto – On., Canada)

Eric Geerkens (Historien, Université de Liège - Belgique)
Marie Ghis Malfilatre (Sociologue, CNRS, Pacte)
Emmanuel Henry (Politiste, Irisso, Paris Dauphine)
Michel Héry (Chimiste)
Gabrielle Lecomte-Ménahès (Sociologue, Labers)
Gwenola Le Naour (Politiste, Sciences Po Lyon, Triangle)
Gabriel Levesque (Sociologue, McGill University – Québec, Canada)
Benjamin Lysaniuk (Géographe, CNRS, Prodig)
Anne Marchand (Sociologue et historienne, Giscop93, IRIS)
Judith Rainhorn (Historienne, Université Paris 1, CHS)
Pierre Rouxel (Politiste, Université Rennes 2, Arènes)
Bruno Ziglioli (Historien, Università di Pavia - Italie)

Residue and oblivion: manufacturing toxic legacies.

Cross-reflections based on the exemplary case of asbestos. 20th - 21st centuries

Asbestos has become a bygone material. The subject of social struggles in the 1970s (Johnston, McIvor, 2000; Devinck, 2011; Moll François, 2019), expert battles in the following decade (*Collectif 350 Tonnes et des poussières*, 2022), then of media scandals in the late 20th century (Henry, 2007), asbestos has long been addressed in reassuring terms. The fiction entertained by industrialists of a “controlled use” of these fibres (Henry, 2005) was then replaced by the belief that banning laws could settle the issue once and for all.

The use of asbestos has now been banned in most formerly industrialised countries: from Sweden (in 1986) to Canada (in 2018), via France (in 1997) and South Korea (in 2015). The symbolic force of the law suggests these fibres effects have been largely consigned to the past. These (post-industrial) societies have definitively entered a reflexive modernity, aware as they purport to be of the toxic risks, and equipped with the tools to regulate them. Asbestos would therefore have become a cold case.

Several studies in environmental history and the sociology of science have already shown how, regarding asbestos as other toxic substances, the narrative of the sudden “awareness” of their harmful effects was a fiction, actually (Boudia and Jas, 2007; Pestre and Fressoz, 2013; Sellers, 2016) and that a number of stakeholders were well aware of asbestos pathogenic effects as early as the early 20th century (McCulloch and Tweedale, 2008). The circulation and appropriation of this knowledge did not take place in linear fashion, in a general context of doubt (Michaels, 2008; Oreskes, Conway, 2010; Proctor, 2008) and of undocumented science (Hess, 2016), giving rise to very different “perceptibility regimes” (Murphy, 2006) depending on the areas and players involved. In France, as elsewhere, the mobilisation of victims has played an essential role, firstly in obtaining exposure limit values (Council, Henry, 2016), then in obtaining a ban on any new use (Goulet, Vinck, 2022).

Now, what are the possible trajectories of a toxic substance after it has been banned? This is the question this conference aims to answer.

This appeal begins by asking what is meant by a ban. Numerous exemptions to the ban on asbestos have existed or still exist in several industrial sectors, notably chemicals and defence, and uses persist. As the ban is not global, manufactured products containing asbestos are still circulating internationally and reach legally secure areas where they should not be distributed. Furthermore, the asbestos used before the ban is still widely used in the workplace, exposing many workers to its fibres, especially those in the building and public works as well as asbestos removal sectors, but also civil servants whose premises contain decomposing asbestos (*Collectif 350 Tonnes et des Poussières*, 2023). The use of electron microscopy has revealed previously unsuspected levels of dust, even calling into question the effectiveness of personal protective equipment (Anses 2011). The recent controversies surrounding the rewriting of the European directive on workers protection from risks related to exposure to asbestos (2023/2668²) bear witness to the acuteness of the issue and the conflicting interests that continue to surround this toxic substance in the world of work. The ban on the use of asbestos must also be seen in the light of the international division of labour and risks (Thébaud-Mony,

² https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302668

1990); not only have industrial producers gradually reorganised their operations where legal constraints were lightest (McCulloch, Tweedale, 2008), but many toxic wastes, including asbestos, have, since the 1970s, also been directed towards global South countries (Pellow, 2007; Jarrige and Le Roux, 2017; Muller, 2023).

In addition, by reopening the asbestos issue, **this symposium will also look at the resulting damage, how to compensate for it and the (ir)responsibilities involved.** This toxic substance still carries out its deadly legacy, with effects deferred over time. In the workplace, under pressure from asbestos victims and a number of other players, a body of law has gradually been built up to prevent damage to health, but also to compensate for the anxiety caused, illnesses incurred and fatalities. A number of studies have already highlighted these systems' glaring inadequacies, the extremely restrictive nature of compensation (Lippel, 2006, 2008, 2016; Gesualdi-Fecteau, Visotzky-Charlebois, 2020; Cavalin *et al.*, 2020; Marchand, 2022) and the construction of an area of irresponsibility for employers (Bruno *et al.*, 2011), reinforced by judicial impunity (Henry, 2019). In France, the recent dismissals by the *Cour de Cassation* (French Supreme Court) of the most emblematic industrialists in the asbestos health scandal (first and foremost Eternit) bear witness to this. In addition, these systems, which were devised in the professional sphere, ignore the so-called environmental victims, public services users, particularly in schools and universities (OCRC *et al.*, 2019; Moll-François, 2019; Lévesque 2021) as well as people living near factories and mines (Ziglioli, 2016; Van Horssen, 2016). While the health effects of asbestos play on the institutional boundaries between occupational health and environmental health, legal categories are unable to respond to the demand for justice from the victims of this environmental violence (Nixon, 2011), in the face of what can sometimes amount to environmental crimes (Salle, 2022).

Using asbestos as an example, this conference is also part of the debate on toxic waste governance, or then again the so-called 'residual governance'. Gabrielle Hecht refers to this as "the deadly triple-edged sword of waste and spillover governance, minimalist governance that uses simplification, ignorance and delayed effects as its main tactics, and governance that treats people and places as so much waste and wasteland" (Hecht, 2023). Reopening the asbestos issue calls for a closer study of the attitudes and practices of those who have the capacity to designate a toxic substance as a 'legacy'. This approach will shed light on the definitional struggles that play out around substances supposedly relegated to bygone days, and the way different interest groups may, for example, define asbestos as "waste", "a negative common good" or any other definition. Without compartmentalising this symposium on asbestos, a dialogue could be initiated on the factors that lead to the development of *residual governance* for other toxic substances (per and polyfluoroalkylates, lead, vinyl chloride monomer, etc.).

We are proposing three cross-cutting lines of enquiry, involving issues of scale (North/South in particular), attention to gender and perceptibility regimes:

1. Work and its changes as a form of invisibility

Changes in work forms, as part of an international division of labour, are one of the primary factors in making toxic risks invisible. The division of labour has always helped make the risks associated with other occupations (un)perceptible. For example, shipyard workers' massive direct exposure to asbestos could help conceal the contamination of employees whose exposure was strictly building-related. In the second half of the 20th century, at the heart of the former industrial concentrations where asbestos was mined and processed, work collectives were destabilised, fragmented, if not altogether destroyed. The use of

subcontracting has resulted in disseminating health risks, leading to externalising, as it were, the effects of work on health, in which the most precarious workers are exposed the most. On this point, the asbestos industries have probably been less studied than other sectors, such as nuclear power (Ghis-Malfilatre, 2018) or agriculture (Décosse, 2013). While deindustrialisation has shattered the model of a stabilised salaried workforce, it has also led to the spread of informal work (Rosa Bonheur, 2019). Such informality is also found in Global South countries, particularly in areas where asbestos is still widely traded. By definition, informal workers do not enjoy the protections that could be associated with regulatory action by public authorities or with health surveillance tools.

Finally, toxic waste is also becoming an opportunity for many private actors and institutions, who are called upon to manage these residues. Just as the process of designating specific materials as 'waste' enables them to be put to economic use (Barles, 2005; Cooper, 2010; Monsaingeon, 2017; Armiero, 2021), incentives to dispose of asbestos waste are leading to an expansion in the asbestos removal market. Our objective is to understand the socio-historical trajectories of the players in this market, their strategies, and their use of public policies.

2. Definitional struggles between occupational health and environmental health: categorising, classifying, dominating

Where it is enshrined in law, the ban on asbestos only came about in the wake of a long trajectory during which a variety of stakeholders have endeavoured to influence, publicly or discreetly, the maintenance or banning of the product, through fierce definitional struggles (Gilbert, Henry, 2012).

These framing conflicts concern the stakeholders groups who take up the cause, the scientific knowledge that would be inappropriate for shedding light on pathogenic factors, and the audiences targeted by the public policies implemented to deal with toxic substances (Gourgues, Mazeaud, 2018). In the 1970s and 1980s, therefore, it was mainly organisations representing employees exposed to toxic substances that took up the cause of recognising the pathologies associated with these occupational exposures. Taking up the asbestos cause was part of the interplay of players established in the field of occupational health. Since the beginning of the 21st century, the asbestos problem has been framed more within the occupational health and environmental health categories, making it trickier to identify the stakeholders in charge of this cause – be they scientists, activists or those responsible for public regulations.

Taking advantage of the long time-lapse between exposure to the toxic substance and the onset of disease, several strategies for concealing the danger have already been studied, such as distinguishing between different asbestos varieties – crocidolite or chrysotile (Umbhauer, 2010) –, or different fibre types – short or fine (Thébaud-Mony, 2010) – all with a view to justifying a hierarchy of risks. Setting exposure limit values or construing exposure categories (high, intermediate, low) or exposure circumstances (occupational, para-professional, domestic, environmental, passive, building-related, etc.) (Marchand, Thébaud-Mony, 2019) also help prioritize victims, or even ignore some of them.

This second theme invites us to study the different players, tools and mechanisms that give rise to differences in legitimacy among those exposed, as well as to distinctions between the populations concerned, and to everything that fosters making victims invisible and failing to take responsibility for them. It looks at the investigative methods used to uncover

contamination. It also looks at the processes by which people become responsible or irresponsible for toxic residues and their uses.

3. Toxic legacies: acculturation, addiction and public (in)action

“The residue is mainly appreciated for the work it creates, not so much for the work it accomplishes (...). To describe something as residual means that its useful life is actually over, that it has aged, that it has moved on to something else, or that it should not be held in consideration for other reasons” (Boudia et al., 2018: 170). Consequently, the third axis proposes to examine the classification struggles to designate toxic legacies, which are often the corollaries of categorizing these material remains (“waste”, “wasteland”, etc.).

Studying residues (de)valorization processes sheds light on oppositions over the social perception of toxic legacies. Conflicts may relate to the expected benefits of assigning a toxic legacy to the past – whether this involves stigmatizing or exalting it –, to the moral issues associated with the commodification of these remains, to the integration of this materiality of the past into the creation of new activities, or even to the public policies that could frame, arbitrate and prioritize these valorization processes.

We identify three dimensions to this issue.

Firstly, studies can focus on the perceptions of people living on asbestos-contaminated sites (housing estates, administrative buildings, agricultural sheds, industrial asbestos grinding sites): from lamenting the dismantling of an economic sector that ensured the wealth of part of the population, to crafting a narrative that sets up the sites as witnesses to the dangers of industrial contamination. The memory struggles associated with these sites could be the subject of an initial layer of investigation.

Secondly, these struggles can sometimes evolve into heritage initiatives (Ziglioli, 2017): these can be led by toxic substances victims who wish to remember their cause in the public space (for example by the presence of steles or monuments), or by public authorities anxious to shape a territorial marketing that does not damage their towns’ good name.

Thirdly, it may be interesting to study the role of public authorities in these enhancement and labelling processes (Boudia et al., 2018), given that the intervention of a regulatory authority often decisively shapes the conditions for the creation of values associated with the legacies of the industrial era – as shown by the example of polluted soils (Frickel, Elliott, 2018; Croisé, 2018). Such labelling thus becomes the prerequisite for reflecting on the relevant tools for public action to define the values that could be associated with a ‘post-toxic’ era in a number of territories.

Submission procedures and timetable:

Proposals for papers (including a title, a summary of no more than 2,000 characters mentioning the methodology and field of investigation, and a not more than one page long CV) should be sent before 15 January 2025 to :

350tonnesetdespoussieres@groupe.renater.fr

Feedback will be provided by the end of February.

Papers of around 40,000 characters are expected by 2 June 2025.

Proposals in the social sciences (history, sociology, political science, anthropology), law and epidemiology will be particularly welcome.

The conference languages will be French and English. Proposals from young researchers are particularly welcome. Mission expenses will be adjusted according to budget.

This conference is partly funded by the Agence Nationale de la Recherche (project ANR-21-CE36-0005-01).

Organizing Committee : Collectif 350 Tonnes et des Poussières

- Renaud Bécot (Université Grenoble-Alpes, PACTE)
- Clémentine Comer (IRISSO)
- Gabrielle Lecomte-Ménahès (LABERS)
- Anne Marchand (Giscop93, IRIS)
- Pierre Rouxel (Université Rennes 2, Arènes)
- And the administrative staff of Pacte research center.

Scientific Committee.

Renaud Bécot (Historian, UGA, Pacte & CHS)

Catherine Cavalin (Sociologist, CNRS, Cermes3)

Clémentine Comer (Political scientist, Irisso, Inrae)

Emilie Counil (Epidemiologist, Ined)

Paul Demers (Epidemiologist, Occupational Cancer Research Center, Toronto – On., Canada)

Eric Geerkens (Historian, Université de Liège - Belgium)

Marie Ghis Malfilatre (Sociologist, CNRS, Pacte)

Emmanuel Henry (Political Scientist, Irisso, Paris Dauphine)

Michel Héry (Chemist)

Gabrielle Lecomte-Ménahès (Sociologist, Labers)

Gwenola Le Naour (Political Scientist, Sciences Po Lyon, Triangle)

Gabriel Levesque (Sociologist, McGill University – Québec, Canada)

Benjamin Lysaniuk (Geographer, CNRS, Prodig)

Anne Marchand (Sociologist and Historian, Giscop93, IRIS)

Judith Rainhorn (Historian, Université Paris 1, CHS)

Pierre Rouxel (Political Scientist, Université Rennes 2, Arènes)

Bruno Ziglioli (Historian, Università di Pavia - Italy)

Selected Bibliography / Références citées :

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), « Évaluation de l'efficacité des moyens de protection collective et des équipements de protection individuelle vis-à-vis de l'exposition des travailleurs aux fibres courtes et fibres fines d'amiante », novembre 2011.

Armiero Marco, *Wastocene. Stories from the Global Dump*, Cambridge University Press, 2021.

Barles Sabine, *L'invention des déchets urbains, France, 1790-1970*, Seyssel, Champ vallon, 2005.

Boudia Soraya, Nathalie Jas (dir.), "Risk and Risk society in Historical Perspective". *History and Technology*, 2007, 23 (4), p. 317-331.

Boudia Soraya, Angela N.H. Creager, Scott Frickel, Emmanuel Henry, Nathalie Jas, et al. « Residues: Rethinking Chemical Environments », *Engaging Science, Technology, and Society*, 2018, 4, 2018, p.165-178.

Bruno Anne-Sophie, Éric Geerkens et Nicolas Hatzfeld (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (XIXe -XX e siècles)*, Rennes, PUR, 2011.

Cavalin Catherine, Emmanuel Henry, Jean-Noël Jouzel, Jérôme Péliasse (dir.), *Cent ans de sous-reconnaissance des maladies professionnelles*, Paris, Presses des Mines, 2020.

Collectif 350 Tonnes et des poussières, « Une épidémiologie paritaire ? Outils, savoirs et luttes de définitions relatifs à la santé au travail des fonctionnaires », *Travail et emploi*, 2022/2, n° 169-170-171, 2022, p.97-122.

Collectif 350 Tonnes et des Poussières, « La santé des fonctionnaires sous les années Mitterrand : Lutte pour la création d'un CHS au sein d'un bâtiment amianté », *20 & 21. Revue d'histoire*, 2023/3, n° 159, 2023, p.111-126.

Cooper Tim, "Recycling Modernity: Waste and Environmental History", *History Compass*, 8/9, 2010, p. 114-1125.

Counil Émilie et Emmanuel Henry, « Produire de l'ignorance plutôt que du savoir ? L'expertise en santé au travail », *Travail et emploi*, vol. 148, n°4, 2016, p. 5-29.

Croisé Axelle, et al., « Invisibilité des risques sanitaires et ambivalences des héritages industriels en Seine-Saint-Denis », *EchoGéo [Online]*, 46, 2018.

Décosse Frédéric, « Entre « usage contrôlé », invisibilisation et externalisation. Le précaire étranger face au risque chimique en agriculture intensive », *Sociologie du travail*, 55 (2013), p. 322-340.

Devinck Jean-Claude, « Les racines historiques de l'usage contrôlé de l'amiante (1947-1977) », Anne-Sophie Bruno et al. (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs, XIXe-XXe siècles*, Rennes, PUR, 2011, p. 243-254.

Frickel, Scott, et James R. Elliott, *Sites Unseen: Uncovering Hidden Hazards in American Cities*, New-York, Russell Sage Foundation, 2018.

Gesualdi-Fecteau Dalia et Visotzky-Charlebois Maxine, « L'accès à l'accompagnement et à la représentation par les personnes accidentées ou malades du travail : une analyse sous le prisme des coûts de la justice, Windsor Yearbook of Access to Justice / Recueil annuel de Windsor d'accès à la justice, 2020, 37(1), p. 260-277

- Ghis-Malfilatre, Marie, *Santé sous-traitée. Ethnographier les mobilisations contre les risques du travail dans l'industrie nucléaire en France*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Paris, EHESS, 2018.
- Gilbert Claude et Henry Emmanuel, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 2012/1, vol. 53. p. 35-59.
- Goulet Frédéric, Dominique Vinck, (dir.), *Faire sans, faire avec moins : Les nouveaux horizons de l'innovation*, Paris, Presses des Mines, 2022.
- Gourgues Guillaume, et Alice Mazeaud (dir.) *L'action publique saisie par ses « publics »*, Presses universitaires du Septentrion, 2018
- Hecht Gabrielle, *Residual Governance. How South Africa Foretells Planetary Futures*, Durham (NC), Duke University Press, 2023.
- Henry Emmanuel, « Fabriquer des irresponsables », *Sociologie du travail*, 61, 2019.
- Henry Emmanuel, *Amiante : un scandale improbable : sociologie d'un problème public*, Res Publica, Rennes, PUR, 2007.
- Henry Emmanuel, « Militer pour le statu quo : Le Comité permanent amiante ou l'imposition réussie d'un consensus », *Politix*, 2005/2 n° 70, 2005. p.29-50.
- Hess David J., *Undone Science. Social Movements, Mobilized Publics, and Industrial Transitions*, Cambridge, MA, MIT Press, 2016.
- Jarrige François et Thomas Le Roux, *La contamination du monde*, Paris, Seuil, 2017.
- Johnston Ronald, Arthur McIvor, *Lethal Work : A History of the Asbestos Tragedy in Scotland*, Linton, Tuckwell Press, 2000.
- Lévesque, Gabriel, « Stratégies de redéfinition de l'enjeu de l'amiante au Québec (1949-2013) », *Politique et Sociétés*, 40(3), 2021, p. 151-176.
- Lippel Katherine and al., « The Structure and Process of Workers' Compensation System and the Role of Doctors: A Comparison of Ontario and Québec », *American Journal of Industrial Medicine*, (2016) 59, p. 1070.
- Lippel Katherine, « Workers' Compensation and Controversial Illnesses » dans Pamela Moss et Katherine Teghtsoonian (dir.), *Contesting Illness: Processes and Practices*, Toronto, University of Toronto Press, 2008, p. 47.
- Lippel Katherine, « L'expérience du processus d'appel en matière de lésions professionnelles telle que vécue par les travailleuses et les travailleurs », *Développements récents en droit de la santé et sécurité au travail*, vol 239, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2006, p. 123-160.
- Nixon Rob, *Slow Violence and the Environmentalism of the Poor* [2011]. Cambridge (MA) ; London : Harvard University Press, 2013.
- Marchand Anne, *Mourir de son travail aujourd'hui. Enquête sur les cancers professionnels*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2022.
- Marchand, Anne, Annie Thébaud-Mony, *Pollution industrielle, contamination environnementale (Amiante) par le CMMP d'Aulnay-sous-Bois*, Rapport, Région IDF & Paris 13, 2019.
- McCulloch Jock, Geoffrey Tweedale, *Defending the Indefensible. The Global Asbestos Industry*, New York, Oxford UP, 2008.
- Michaels, David, *Doubt is their product: manufactured uncertainty and public health*, New York, Oxford UP, 2008.

Moll-François Fabien, « Problématiser les contaminations, mettre en cause les responsables : mobilisations, expertises et recours au droit pénal dans les affaires amiante et dioxines en France (1975-2015) », thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2019.

Monsaingeon, Baptiste, *Homo Detritus*, Paris, Éditions du Seuil, 2017.

Müller, Simone, *The Toxic Ship. The Voyage of the Khian Sea and the Global Waste Trade*, Seattle, University of Washington Press, 2023.

Murphy Michelle, *Sick building syndrome and the problem of uncertainty: environmental politics, technoscience, and women workers*, Durham, Duke UP, 2006.

OCRC, Sheila Kalenge, Milena Agababova, Kimberly Finuliar-Beckford, Tracy Kirkham, Paul A. Demers, "Awareness of asbestos hazards in schools, asbestos management plans and training among Ontario school custodial workers", Toronto, Occupational Cancer Research Centre, 2019.

Oreskes Naomi, Erik M. Conway, *Merchants of Doubt : How a Handful of Scientists Obscured the Truth*, New York, Bloomsbury, 2010.

Pellow, David, *Resisting Global Toxics: Transnational Movements for Environmental Justice*, Cambridge (MA.), The MIT Press, 2007.

Pestre Dominique et Jean-Baptiste Fressoz, « Critique historique du satisfecit postmoderne. Risque et "société du risque" depuis deux siècles », in D. Bourg et P.-B. Joly (dir.), *Retour sur la société du risque*, Paris, PUF, 2013, p. 17-56.

Proctor Robert, Linda Schiebinger, *Agnotology: The Making and Unmaking of Ignorance*, Stanford, Stanford UP, 2008.

Rosa Bonheur, *La Ville vue d'en bas. Travail et production de l'espace populaire*, Paris, Éditions Amsterdam, 2019.

Salle Grégory, *Qu'est-ce que le crime environnemental ?*, Paris, Seuil, 2022.

Sellers Christopher, « Conclusion. À l'aube du risque moderne : comment les régimes du risque sont devenus industriels », Thomas Le Roux (dir.), *Risques industriels. Savoirs, régulations, politiques d'assistance, fin xviii-début xxe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 305-343.

Thébaud-Mony Annie, « Les fibres courtes d'amiante sont-elles toxiques ? Production de connaissances scientifiques et maladies professionnelles », *Sciences sociales et santé*, 2010, 28(2), p. 95-114.

Thébaud-Mony Annie, *L'envers des sociétés industrielles. Approche comparative franco-brésilienne*, Paris, l'Harmattan, 1990.

Umbhauer Gisèle, « De l'amiante au chrysotile, une évolution stratégique de la désinformation », *Revue d'économie industrielle* [En ligne], 131 | 3e trimestre 2010.

Van Horssen Jessica, *A Town Called Asbestos: Environmental Contamination, Health, and Resilience in a Resource Community*, Vancouver, UBC Press, 2016.

Ziglioli Bruno, « *Sembrava nevicasse* » : *la Eternit di Casale Monferrato e la Fibronit di Broni*, Milano, FrancoAngeli, 2016.

Call For Papers

Residue and Oblivion: Manufacturing Toxic Legacies

International conference, Grenoble (France) – 23 and 24 June 2025.



For more information:

350tonnesetdespoussieres@groupe.renater.fr